



Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2013
Français
Original: anglais

Soixante-huitième session

Point 108 de la liste préliminaire*

Prévention du crime et justice pénale

Prévention du crime et justice pénale

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 67/189 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à cette dernière le rapport de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa sixième session, tenue à Vienne du 15 au 19 octobre 2012 (CTOC/COP/2012/15).

* A/68/50.

